

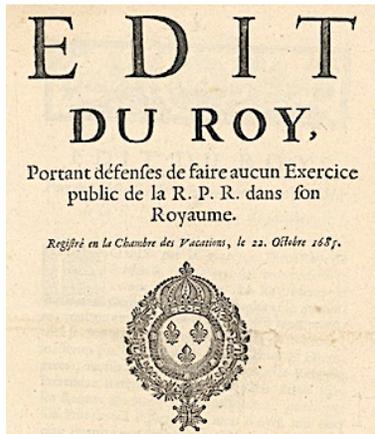
# L'héroïne de Villard-Julien

Pour tout vous dire, je n'en mène pas large. Le passé de Cornillon croise ici un des épisodes marquants de l'histoire du Trièves, qui est aussi un incontournable du martyrologe protestant. Il a été maintes fois raconté, détourné, récupéré. D'où mon inquiétude, et ma proposition : deux points de vue différents ; protestant avec le pasteur Jurieu à gauche, catholique avec l'abbé Lagier à droite. Ça vous va ? Allons-y.



M. d'Hélis ayant vu l'Édit qui permettait à ceux qui étaient de la Religion Réformée de demeurer en France, [...] ne pensait pas à sortir du royaume[...]. Mais le Marquis de la Trousse lui ayant envoyé une compagnie de Dragons, dans le même temps que le Parlement du Dauphiné publiait cet Édit, il vit bien qu'il ne fallait pas prendre cette permission au pied de la lettre.

Plusieurs protestants, plus fidèles que les autres à leurs croyances, tentèrent de demander à la terre étrangère asile contre la persécution qui sévissait contre eux en France. Leur entreprise était périlleuse ; car ils avaient laissé passer le délai accordé par l'édit de révocation à ceux qui voudraient sortir du royaume ; aussi tous ne devaient pas réussir.



Tous deux parlent de l'Édit de Fontainebleau, publié le 22 octobre 1685, par lequel Louis XIV révoque l'Édit de Nantes. Cela faisait déjà plusieurs années que le roi avait déclaré qu'il ne souhaitait plus d'autre religion dans son royaume que la sienne. Il convenait donc de provoquer d'urgence un maximum de conversions, et peu importait qu'elles soient sincères ou non.

À Grenoble, le dépositaire du pouvoir royal était le fameux marquis de la Trousse dont parle Jurieu. D'autres officiers généraux lui ont succédé. Ils étaient là pour « convertir à la dragonne ». Cette politique terrible, consistait à obliger les familles « opiniâtres », à loger des troupes qui non seulement les ruinaient, mais surtout se livraient aux pires exactions : viols, tortures. . .



Contrairement à ce que prétend l'abbé Lagier, il n'est nullement question dans l'Édit de Fontainebleau, de délai accordé à ceux qui voudraient quitter le royaume. Le 6 octobre 1685, soit trois semaines auparavant, le ministre Louvois félicitait les lieutenants généraux du grand nombre de conversions obtenues par les dragonnades, et recommandait de tout faire pour empêcher l'émigration.

« Vous ne sauriez mieux arrêter la désertion que par les exemples qui seront faits de ceux que l'on pourra prendre prisonniers. Sa Majesté aura bien agréable que vous y ajoutiez le razement de quelques maisons. »

Il va être obéi à la lettre. Reprenons notre double récit.

On voulut arrêter les demoiselles de la Châtre, et d'Hélis qui étaient les premières. Elles avaient des armes : mademoiselle de la Châtre mit le pistolet à la main, et tira sur un paysan qui tenait son cheval par la bride. À ce coup de pistolet, on sonna le tocsin par tout le pays ; les habitants des lieux voisins s'assemblèrent autour de ces pauvres gens, et après les avoir blessés en divers endroits et roués de coups, on les emmena prisonniers à Grenoble.

Les habitants les arrêtrèrent. On raconte qu'alors Mademoiselle de la Châtre, déguisée en jeune homme et armée, blessa d'un coup de pistolet un paysan qui mettait la main sur la bride de son cheval. La jeune fille et ses compagnons, sauf Monsieur du Collet qui parvint à s'échapper, sont aussitôt garrotés et conduits dans les prisons de Grenoble. Peu de jours plus tard ils se voient condamnés par le parlement.

L'histoire parallèle a ses limites : c'est parfait pour pondérer les opinions, mais quant à savoir ce qui s'est réellement passé, il va falloir aller un peu plus loin si on veut éviter la propagande. Heureusement nous avons deux sources directes. L'une est la lettre qu'un des militaires ayant assisté à l'arrestation, Le Clair, a adressée au gouverneur de Grenoble le lendemain des faits, soit le 17 novembre 1685. La seconde est la sentence du procès, qui s'est tenu dans des délais record, le 22 décembre. Bien sûr, les deux sources sont du côté du pouvoir, mais leur authenticité permet une lecture des faits incomparablement plus fidèle que les récits postérieurs.



D'abord les protagonistes. Le chef est désigné lors du procès comme François de Lys, de Touage. Il semblerait que ce soit plutôt Hélix ou Hélis, seigneur du Thaud. Il est accompagné de sa fille Lucrèce, d'une servante avec sa sœur, et d'un valet.

La demoiselle de la Châtre déguisée en jeune homme d'après Lagier, qui a tiré sur un paysan, s'appelle Anne de Durand de la Châtre. Oh vous connaissez déjà sa famille : elle est la fille de ce César de Durand de la Châtre, seigneur de Villard-Julien, que nous avons déjà rencontré à Croix Blanche, non loin du col de Cornillon, en 1677. Assassiné d'un coup de fusil : ça vous rappelle quelque chose ? Ah, merci, ça me fait plaisir que vous suiviez ces histoires.



Pour recouper les sources, voici le récit de Le Clair.

« La fille du feu seigneur de la Châtre, qui était à cheval, vêtue en homme, est cause de tout le mal. Car, après être entrés dans le bois de Saint-Barthélémy, [...] les habitants de Saint-Barthélémy et de Séchilienne en ayant été avertis par le grand bruit qu'ils faisaient en descendant du bois et par des paysans qui se prirent à crier : « Les huguenots se sauvent ! », prirent les armes et s'allèrent rendre maîtres du pont et enlevèrent quelques planches pour empêcher par ce moyen leur passage. Comme la troupe y fut arrivée et trouvant le passage fermé, la demoiselle de la Châtre, le pistolet à la main, dit aux paysans qui gardaient le pont de les laisser passer, et lui ayant répondu que cela ne se pouvait pas, elle tira un coup de pistolet dont elle tua un des paysans sur le champ. Aussitôt les autres lui tirèrent dessus, la blessèrent à l'œil, ce qui la renversa de son cheval. Il y eut plusieurs des leurs tués sur la place et plusieurs grièvement blessés. Cette fille portait une fausse barbe pour mieux se déguiser en homme. »

Le jugement confirme : il y a bien eu un habitant de Saint-Barthélémy tué, il s'appelait André Biston. On ignore le nombre de protestants tués sur place, ou noyés dans la Romanche. Trois ont réussi à s'enfuir, et seront jugés par contumace. Le 22 décembre, ce sont 12 femmes et 26 hommes

qui comparaissent. Au vu de la taille du groupe de fugitifs, on peut comprendre que l'entreprise ait été un échec. Il était impossible à une telle troupe de passer longtemps inaperçue. La réaction des habitants de Saint-Barthélémy est d'autant plus naturelle, que non seulement ils avaient ordre de tout faire pour empêcher les évasions, mais que de plus ils y avaient tout intérêt. Une prime était promise pour chaque capture, et les délateurs étaient aussi encouragés à dépouiller leurs victimes. Non pas que le butin ait été bien abondant. Écoutez encore Le Clair le lendemain du drame.

« Ces malheureux sont de Mens et des environs. La plupart sont jeunes hommes et le reste sont des femmes et des filles qui paraissent fort misérables ; ils ne portent pour vivre en chemin que du pain et des châtaignes. »

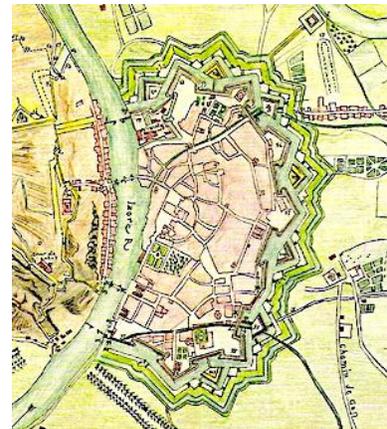
L'énumération des prévenus inclut la profession et le lieu de naissance de la plupart des hommes. On compte sept laboureurs, autant de cordonniers, trois cardeurs de laine. . . Ils viennent de tous les hauts lieux du protestantisme triévois : Mens, Tréminis, Saint-Baudille, Saint-Jean d'Hérans, et bien sûr, Cornillon. À part Anne de Durand de la Châtre, de Villard-Julien, sont aussi jugés « Jean Vulson la Villette dit la Baulme, du lieu de Petit Oriol », « Pierre Royer laboureur du lieu d'Oriol » et « Jean Boucheyr compagnon mareschal du lieu du Grand Oriol ».



Le premier va payer très cher son engagement. Avec Jacques Girard, de Tréminis, il est accusé « de s'être transporté dans les lieux de Mens et villages circonvoisins pour engager lesdits prévenus au dit attrouplement et les exciter à sortir du royaume », en plus de leur participation armée à l'échauffourée. Ils sont condamnés à être pendus « dans la place publique du lieu de Mens au plus prochain jour de marché et à l'heure d'icelluy ».

Jurieu raconte qu'en traversant Saint-Jean d'Hérans, toutes les femmes les suivaient en pleurant. Jean Vulson, se tournant vers elles leur dit : « Pourquoi pleurez-vous, réjouissez-vous plutôt de ce que Dieu nous fait la grâce de mourir pour son nom, pleurez plutôt vos malheurs. »

Le chef de l'expédition, François de Héllis, et la principale organisatrice, Marguerite Évesque, veuve Pellat, furent exécutés sur la place du Breuil à Grenoble, maintenant place Grenette, après avoir résisté à toutes les pressions pour les faire abjurer. Le Clair raconte : « Ils ne voulurent point se convertir ni l'un ni l'autre, et moururent fort tranquillement huguenots à la très grande satisfaction de tous nos huguenots qui admiraient leur très grande constance à persévérer jusqu'à la fin pour la Religion. »



La plupart des hommes ont été condamnés « à servir par force le Roy dans ses galères » ; à perpétuité pour dix d'entre eux, durant cinq ans pour neuf autres. On sait par quelques rares témoignages

de survivants, quel enfer était réservé aux galériens protestants qui refusaient d'abjurer. Pour les femmes, six peines de trois ans de prison ont été prononcées. N'imaginez aucune clémence.

« Les prisons de Grenoble étaient si remplies, en 1686, que les malheureux qui y étaient renfermés étaient entassés les uns sur les autres ; dans une seule basse-fosse, il y avait quatre vingt femmes ou filles, et dans une autre, soixante dix hommes. Ces prisons étaient si humides, à cause de l'Isère qui en baignait les murailles, que les habits se pourrissaient sur les corps des prisonniers. »

En regard des souffrances endurées, l'argent n'est rien. Les amendes payées au trésor royal, les dépens du procès, les dédommagements versés aux habitants de Saint-Barthélémy, sans compter les maisons rasées : la facture s'est tout de même élevée pour les Triévois à quelques milliers de livres, soit plusieurs centaines de milliers d'euros d'aujourd'hui.

Et notre héroïne de Villard-Julien, qu'est-elle devenue ? Un dernier passage d'histoire parallèle, peut-être ? C'est le pasteur Arnaud qui parle pour le camp des victimes, et toujours l'abbé Lagier à droite.

Après avoir été enfermée une année dans le couvent de la Visitation-Sainte-Marie de Grenoble, Mademoiselle de La Châtre embrassa la religion romaine et reçut le voile de religieuse. Son biographe dit qu'elle eut des visions qui l'obligèrent de renoncer aux erreurs de Calvin.

Mademoiselle de la Châtre, enfermée dans le couvent de la visitation de Sainte-Marie, embrassa la religion catholique, demanda à prendre le voile et, après avoir été, pendant sa vie, l'édification des autres religieuses, mourut saintement.

On sent chez Arnaud comme un regret d'avoir perdu une martyre protestante. Le pasteur Benoist est beaucoup plus sévère.

Elle fut ébranlée, moins par la crainte de la mort, que par le plaisir d'entendre louer son courage. On lui dit tant de bien d'elle-même ; on lui fit paraître tant de pitié de voir périr une personne qui avait fait une si belle action, et à qui rien ne manquait pour être une parfaite héroïne, et pour mériter l'estime de son roi, que d'être bonne catholique, qu'elle se laissa séduire. Elle avait affronté la mort avec un courage sans peur, mais elle fut vaincue par des flatteries. Mais ce n'est qu'une fausse grandeur d'âme, que de mépriser le danger, et d'être en même temps sensible aux caresses.

Qui lui en voudrait d'avoir cédé au lavage de cerveau et choisi la vie : elle n'avait que dix-neuf ans !